Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20261029-71_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 15
Pouvoirs 3

Date de la convocation : 23/10/2026

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, LE BLEVEC Mickaël, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : HERVÉ Mattis (Pouvoir à BOUCHET Isabelle), LE COCQ GEFFROY Gwladys (Pouvoir à BOUREL Cécile), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : GICQUEL Jacqueline

71/2026	**Choix de l'entreprise pour les équipements de cuisine pour le commerce multiservices**

Rapport de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire,

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie, située rue de Saint-Maur, se poursuivent conformément au planning initialement établi.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en milieu d'année afin de sélectionner les futurs gérants du commerce, il a été constaté que l'investissement nécessaire à l'équipement de la cuisine représentait une charge financière trop importante pour les futurs exploitants.

Afin de permettre l'aménagement de cet espace dans les meilleures conditions et de répondre aux besoins des futurs gérants, la commune a sollicité deux entreprises spécialisées, FROIDANIEL et ALLIANCE FROID CUISINE, afin d'obtenir des propositions pour l'équipement de la cuisine (lave-vaisselle, espace de plonge, tables de préparation, cellules de refroidissement rapide, fourneaux, etc.).

Monsieur le Maire présente en séance les deux devis reçus et précise que l'entreprise FROIDANIEL a également proposé une variante à son offre initiale.

Après examen des propositions et échanges avec les futurs gérants, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix de l'entreprise chargée de réaliser cet équipement.

Il est précisé que le devis définitif de l'entreprise retenue sera présenté lors du prochain conseil municipal. Une délibération spécifique sera alors soumise au vote afin de valider le montant définitif de cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 14 voix pour et 1 abstention, décide :

- **De retenir** l'entreprise FROIDANIEL pour l'équipement de la cuisine du futur commerce, située rue de Saint-Maur,
- **De reporter** au prochain Conseil Municipal la validation du devis définitif et de son montant,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)